

honorables adversaires ont fait leurs protestations et que peut-on dire de plus?

Avec le passé du parti libéral en Nouvelle-Ecosse pour la révocation des employés, j'avoue que je suis surpris—dois-je le dire—de l'audace des honorables députés de la gauche qui reviennent tous les soirs sur cette question de révocations ordonnées par l'administration actuelle. J'ai donné lecture des détails de huit cas particuliers de révocations dans le service des douanes seulement. Je crois pouvoir donner dans ma seule circonscription plus de cent cas de révocations pour les différents départements administratifs. On a révoqué des employés à la douzaine, sans l'ombre d'une enquête, dans tous les départements d'un bout à l'autre de la circonscription.

Permette-moi de parler particulièrement du cas d'Alexandre Fowley qui était inspecteur de wagons à l'embranchement de Springhill. C'était un Ecossais de beaucoup d'expérience, un homme intelligent qui avait les connaissances nécessaires pour être un inspecteur des wagons, compétent et satisfaisant. C'est sur son expérience, son habileté et sa sollicitude que reposait la sécurité de milliers de voyageurs passant à cet endroit et de milliers de dollars de propriétés. Il a été révoqué sans enquête, bien qu'il ne fût pas un partisan et il en résulta qu'il descendit au tombeau neuf mois après par suite d'ennuis et de misère—et la correspondance le montrera en grande partie. Et qui a été nommé pour remplacer cet agent expérimenté? Mais ce fut un cordonnier, un homme qui ne s'y connaît pas plus en fait de wagons et de machines que je ne m'y connais en astronomie—et ce n'est pas beaucoup. Les honorables députés de l'opposition peuvent avoir un certain plaisir à accuser tous les départements les uns après les autres d'avoir fait des révocations arbitraires en Nouvelle-Ecosse, mais s'ils veulent continuer sur ce sujet, nous n'aurons qu'à les rencontrer sur le même terrain et les témoignages que nous pourrions apporter ne leur seront pas très agréables. Il y a eu des révocations faites sans enquête régulière—admettons-le pour l'avantage du raisonnement—et il fallait s'y attendre puisqu'il y en a eu tant. Mais que nos honorables amis se souviennent de ce qui a eu lieu quand ils sont arrivés au pouvoir en 1896. Qu'ils jouent loyalement et se rendent compte que nous sommes dans la position où ils se trouvaient alors. Mais nous procédons plus aimablement. Les hommes ont la possibilité de se faire entendre et ils ne l'ont jamais eu en 1896. Je ne veux pas discuter cela plus longuement; je dirai seule-

ment que si nos amis de l'opposition désirent prendre la même attitude pour d'autres départements de l'administration, je me croirai obligé de leur lire des dossiers de ces autres départements, comme je l'ai fait pour les Douanes.

M. KYTE: L'honorable député de Cumberland a commencé en disant que la session était plutôt monotone. Il me semble, et la députation sera de mon opinion, je crois, que l'honorable député a été lui-même quelque peu terne. Faut-il en attribuer la cause au choix qui a été fait du député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) comme Solliciteur général? S'il en est ainsi, je lui offre mes sympathies et j'espère qu'il recouvrera son entrain habituel et qu'il reprendra goût à la discussion.

Qu'il me permette de lui dire que nous ne reprochons pas au Gouvernement d'avoir institué des enquêtes sur la conduite des fonctionnaires publics; ce dont nous nous plaignons, c'est du caractère grotesque que l'on prête à ces enquêtes. Il a été démontré, en plus d'une occasion, que nonobstant les témoignages recueillis des fonctionnaires ont été renvoyés sans motifs suffisants. Il aurait beaucoup mieux valu qu'ils fussent démis de la façon qu'on a reprochée à l'ancienne administration d'avoir établie, c'est-à-dire sur la plainte d'un député qui assume la responsabilité du renvoi. L'honorable député a parlé des destitutions qui ont été faites dans le comté de Cumberland, et il a cité le cas d'un fonctionnaire qui a été démis de ses fonctions parce qu'il n'y avait rien à lui donner à faire. Dans un pareil cas, l'ancienne administration n'aurait pas nommé de successeur à cet employé, mais il est vrai qu'elle manquait de l'esprit d'initiative qui distingue l'administration actuelle.

Hier soir, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur la destitution, dans mon comté, d'un employé à qui on n'avait, paraît-il, aucun travail à donner. L'ancienne administration, je l'admets, était moins pénétrée que celle d'aujourd'hui de l'importance de ses obligations à l'égard de ses partisans. Le Gouvernement actuel se croit tenu de faire et des destitutions et des nominations nouvelles. S'il ne peut porter, contre un fonctionnaire, d'accusation d'ingérence politique, il le destitue sous prétexte de manque de travail à lui donner, et il s'empresse de nommer une autre personne à la même situation, avec un traitement deux fois plus élevé. L'honorable député de Cumberland (M. Rhodes) a établi un record en fait de destitutions. Prenez par exemple le cas de ce pauvre infirme de la ville d'Oxford, dans le